

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition
écologique et solidaire
Transports

Direction générale de l'aviation civile

M00

**Décision du 12 novembre 2018
fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du
service des systèmes d'information et de la modernisation**

NOR : TRAA1833525S

(Texte non paru au journal officiel)

Le directeur du service des systèmes d'information et de la modernisation,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 14 octobre 2011 modifié portant création de comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail à la direction générale de l'aviation civile et à l'Ecole nationale de l'aviation civile ;

Vu la décision du 27 janvier 2017 portant nomination du directeur du service des systèmes d'information et de la modernisation à la direction générale de l'aviation civile ;

Vu le procès-verbal en date du 5 décembre 2014 du dépouillement des élections professionnelles organisées au sein de la direction générale de l'aviation civile en vue de la désignation des représentants du personnel pour le comité technique de proximité du service des systèmes d'information et de la modernisation,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du service des systèmes d'information et de la modernisation les représentants de l'administration suivants :

Le président : Thierry ALLAIN, directeur du service des systèmes d'information et de la modernisation ou son représentant.

La responsable en charge des ressources humaines : Amélie DRION, chef du domaine gestion des ressources ou son représentant.

Article 2

Sont désignés pour siéger au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du service des systèmes d'information et de la modernisation les représentants du personnel suivants :

Représentants du personnel titulaires :

M. Didier PAVET – FEETS-FO

Mme Isabelle PERRIN – SPAC-CFDT

M. Pascal RECCHIA – USAC-CGT

Représentants du personnel suppléants :

M. Philippe MARTIN – FEETS-FO

Mme Sandrine MOUTIER – SPAC-CFDT

M. Bertrand MORVAN – USAC-CGT

Article 3

La décision du 4 mai 2018 fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du service des systèmes d'information et de la modernisation est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 12 novembre 2018.

T. ALLAIN